

## RÉUNION DU 19 JANVIER 2023

### ORDRE DU JOUR

#### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 DECEMBRE 2022

#### 2. LA FORMATION DES ELUS - ART 6535

En application de la l'art 2123-12 du CGCT, le conseil municipal effectue le bilan de l'année et détermine les crédits ouverts au titre de la formation des élus.

Le conseil municipal doit délibérer

#### 3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE POUR LES ÉLÈVES NON PANNECÉENS

Des élèves scolarisés à l'école de Pannecé ne sont pas domiciliés sur la commune.

Les communes concernées doivent donc participer aux frais de fonctionnement de l'école.

Monsieur Bonnier, Adjoint aux finances, vous présentera l'état récapitulatifs des dépenses 2022.

#### 4. AVIS SUR LE PLH 2023-2029

#### 5. REVALORISATION DE LA PRIME AUX PIÉGEURS DE RAGONDIN

#### 6. DIVERS

- Commission du personnel
- Commission finances - Préparation du budget et analyse de l'offre d'assurance pour les risques statutaires
- Devis signés